



Circulaire FSESP LC n°53 (2004)

Aux membres du Comité permanent sur les
Services sociaux et de santé

Réf. : CFP/BS/ea
Demander : Brian Synnott (tél. 32 2 250 10 89)
ou Nathalie De Vits (tél. 32 2 224 05 22)

Le 21 décembre 2004

Cours "Les services sociaux et le dialogue social dans l'Union européenne"
17-20 mars 2005, Budapest (Hongrie)

Chers collègues,

L'Académie syndicale européenne (ASE) et la FSESP organiseront, du 17 au 20 mars 2005, un séminaire intitulé "**Les services sociaux et le dialogue social dans l'Union européenne**".¹

Ce séminaire permettra à ses participants :

- de contribuer au développement du dialogue social dans le secteur des services sociaux, tant au niveau national qu'europpéen;
- d'examiner et de comparer les systèmes nationaux de dialogue social dans le secteur des services sociaux;
- d'élaborer des stratégies visant à renforcer les activités syndicales dans le secteur des services sociaux.

Les langues de travail seront l'anglais, le français, l'allemand, le hongrois et deux autres langues qui restent à déterminer.

Le programme figurant en annexe vous donnera un aperçu du contenu du cours.

Le cours se tiendra en Hongrie, en un lieu qui sera précisé ultérieurement.

Qui devrait participer ?

Des représentants syndicaux d'affiliés de la FSESP ayant les questions relatives aux services sociaux dans leurs attributions.

./..

¹ Cette activité est réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne.

Arrivée et départ des participants

Les participants sont supposés arriver le jeudi 17 mars pour repartir le dimanche 20 mars 2005, après le déjeuner.

Procédure d'inscription

Le nombre des participants est limité à 30.

La confirmation définitive des participants sera faite par l'équipe d'instructeurs en fonction des besoins du groupe cible.

Nous vous prions d'avoir à l'esprit les recommandations du Plan d'action pour les femmes de la CES qui demande une représentation proportionnelle des femmes dans les activités syndicales.

Inscription des participants

Veillez compléter un exemplaire du formulaire en annexe par participant et le renvoyer au Secrétariat de l'ASE (Nathalie De Vits) pour le **16 février 2005** au plus tard.

Paiement des frais d'inscription

Chaque organisation est priée de verser directement à l'ASE une contribution pécuniaire correspondant à la somme de 150 € par participant. Pour les participants des pays d'Europe centrale et orientale, cette somme est ramenée à 37,50 €.

Instructions de paiement

Banque : Banque DEXIA	Adresse : Boulevard Pacheco 44, 1000 Bruxelles
BIC: GKCCBEBB	IBAN (pour les virements internationaux) : BE82-5513-7765-0068
N° de compte (pour les virements nationaux) : 551-3776500-68	Titulaire du compte : Académie syndicale européenne

Veillez joindre la preuve du versement de la contribution pécuniaire directe de 150 € ou 37,50 €.

Veillez mentionner dans votre ordre de paiement le nom du participant ainsi que le numéro de référence du cours, 04.046.

Remboursement des frais de déplacement et de logement

Les frais de voyage (vols PEX) et de logement seront pris en charge par l'ASE, uniquement pour des participants originaires d'États membres de l'Union européenne, de la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie. Les frais de déplacement seront remboursés sur la base du tarif le plus économique disponible (billets économiques, APEX, PEX) conformément au règlement de la Commission.

../.

Complément d'information

Au cas où vous auriez besoin d'autres renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat de l'ASE (Nathalie De Vits, tél. : +32 2 224 05 22, fax : +32 2 224 05 20, courriel : ndevits@etuc.org).

Avec nos sincères salutations.

Jeff Bridgford,
Directeur, ASE

Carola Fischbach-Pyttel,
Secrétaire générale, FSESP

Liste des annexes :

- Programme du cours (*en cours de traduction*)
- Formulaire d'inscription